



Conditions financières

CONTRIBUTIONS FAMILIALES PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Les scolarités incluent l'ensemble des frais annexes (hors frais de surveillance de panier-repas et études du soir) :

ÉCOLE	COLLEGE
Contribution familiale annuelle 2622 €	Contribution familiale annuelle 3594 €
Scolarité mensuelle 218,50 €	Scolarité mensuelle 299,50 €
<ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} mensualité versée à titre d'engagement financier au moment de l'inscription ou de la réinscription encaissable au plus tôt le 05 août précédant l'année scolaire. • 11 mensualités suivantes payables soit par virement mensuel le 5 du mois à échoir de septembre à juillet, soit en déposant 11 chèques auprès du Trésorier à la rentrée à l'ordre de « Association Blanche de Castille ». • Une facture globale est remise aux parents en début d'année scolaire tenant compte de l'acompte déjà versé. • Réduction pour les fratries : plein tarif pour l'aîné et le cadet, puis 5% pour le 3^{ème} enfant, 10% pour le 4^{ème}, 15% pour le 5^{ème}, 20% pour le 6^{ème}, 25% plafonné pour le 7^{ème} enfant et plus. • Les familles qui ne seraient pas en règle de leurs scolarités à l'issue d'une année scolaire pourront voir leur dossier d'inscription refusé pour l'année suivante. • Manuels scolaires : en fin d'année, les livres doivent être rendus en bon état. Une caution de 20 euros par élève est exigée en début d'année, éventuellement encaissable en fin d'année scolaire si l'un des manuels restitués est endommagé. Tout livre non rendu ou rendu inutilisable sera facturé au prix du neuf. 	

Barème financier en vigueur pour le calcul des mensualités école et collège :

	ECOLIER	COLLEGIEN
Aîné et cadet – Plein Tarif	218,50 €	299,50 €
3^{ème} enfant – 5%	207,55 €	284,50 €
4^{ème} enfant – 10%	196,65 €	269,55 €
5^{ème} enfant – 15%	185,70 €	254,55 €
6^{ème} enfant – 20%	174,80 €	239,60 €
7^{ème} enfant et plus – 25%	163,85 €	224,60 €

CONTRIBUTIONS FAMILIALES PETITE MATERNELLE

Les enfants peuvent être accueillis en Petite Maternelle dès 2 ans en matinées et/ou journées continues aux tarifs mensuels suivants :

	FREQUENCE	
	2 fois par semaine	4 fois par semaine
Journée continue 08h25 – 16h30	125 €	225 €
Matinées 08h25 – 12h00	95 €	160 €

FRAIS DE SURVEILLANCE

- **Tarif mensuel de l'étude du soir :**
 - 35 € pour 4 soirs d'étude par semaine.
 - 20 € pour 2 soirs d'étude.
- **Tarif mensuel de surveillance des paniers-repas :**

	Tarifs mensuels	Nombre de repas hebdomadaires pour chacun des enfants
Jusqu'à deux enfants surveillés par famille	15 € par famille	4
	8 € par famille	2
A compter de 3 enfants surveillés par famille	25 € par famille	4
	13 € par famille	2



**GROUPE SCOLAIRE
BLANCHE DE CASTILLE**

AIDES FINANCIERES

Organismes susceptibles d'aider financièrement les familles dans le paiement des contributions familiales :

MOUVEMENT CATHOLIQUE DES FAMILLES (M.C.F)

77 rue Claude Barnard
75005 PARIS
01.75.50.84.86
entraide.education@m-c-familles.fr
<https://www.m-c-familles.fr>

ASSOCIATION EDUCATION SOLIDARITE (A.E.S)

Maison Saint-Michel
BP 40078
71602 PARAY le MONIAL cedex
www.aesmaisonstmichel.fr

AMITIES SAINTE ANNE

M. Jean-Luc BELMONT
Le Bourg
63330 VIRLET
06 01 88 67 13
asa84330@gmail.com